

Rapport national Ramsar à la COP13

Rapport national pour la COP13

Introduction et généralités

1. Le Comité permanent, à sa 52e réunion, a approuvé le présent modèle de Rapport national (MRN) pour la COP13 qui devra être rempli par les Parties contractantes à la Convention de Ramsar, dans le cadre de leur obligation de faire rapport à la 13e Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention (Émirats arabes unis, 2018).

2. Le Comité a également approuvé, par sa Décision SC52-07, la mise à disposition des Parties d'un système en ligne de transmission des Rapports nationaux en maintenant l'option de modèle « hors ligne », et a demandé au Secrétariat de soumettre à la prochaine Conférence des Parties une évaluation de l'utilisation du système en ligne.

3. Le Secrétariat a décidé de publier le modèle de Rapport national en 2016 pour faciliter la planification et les préparatifs des Parties contractantes en vue de remplir le rapport. Les objectifs nationaux devront être soumis le 30 novembre 2016 et les Rapports nationaux le 21 janvier 2018 au plus tard.

4. Conformément aux débats du Comité permanent, le MRN pour la COP13 suit de près le modèle utilisé pour la COP12 pour maintenir la continuité dans les rapports et permettre l'analyse des progrès d'application en veillant à ce que les indicateurs (sous forme de questions) soient aussi compatibles que possible avec ceux des MRN précédents (et en particulier, celui de la COP12). Il est, en outre, structuré selon les buts et stratégies du Plan stratégique Ramsar 2016-2024 adopté à la COP12, dans la Résolution XII.2.

5. Le MRN pour la COP13 compte 92 indicateurs (questions). La Section 4, fournie en tant qu'annexe facultative, vise en outre à faciliter la tâche de préparation des objectifs nationaux et actions de chaque Partie contractante, en vue de l'application de chaque objectif du Plan stratégique 2016-2024, selon la Résolution XII.2.

6. Comme les MRN précédents, le MRN pour la COP13 comporte une section facultative (Section 5) qui permet aux Parties contractantes de fournir des informations supplémentaires sur les indicateurs relatifs à chaque zone humide d'importance internationale (Site Ramsar) se trouvant sur leur territoire.

7. À noter que pour les besoins de ce Rapport national à la Convention de Ramsar, le terme « zone humide » recouvre la définition donnée dans le texte de la Convention, à savoir toutes les zones humides continentales (y compris les lacs et les rivières), toutes les zones humides côtières proches de rivages (y compris les marais sous influence de la marée, les mangroves et les récifs coralliens) et les zones humides artificielles (p. ex., les rizières et les retenues), même si la définition nationale de « zone humide » diffère de celle que les Parties contractantes à la Convention ont adoptée.

Les Rapports nationaux à la Conférence des Parties contractantes : but et utilité

8. Les Rapports nationaux rédigés par les Parties contractantes sont des documents officiels de la Convention et sont mis à la disposition du public sur le site web de la Convention.

9. Les Rapports nationaux ont sept buts principaux :

- i) fournir des données et des informations décrivant comment et dans quelle mesure la Convention est appliquée ;
- ii) fournir des outils aux pays pour leur planification nationale ;
- iii) acquérir de l'expérience/tirer des leçons pour aider les Parties à préparer leur action future ;
- iv) déterminer les questions émergentes et les difficultés d'application rencontrées par les Parties, qui pourraient nécessiter une plus grande attention de la Conférence des Parties ;

- v) donner aux Parties le moyen de rendre compte de leurs obligations au titre de la Convention ;
- vi) donner à chaque Partie un outil lui permettant d'évaluer et de surveiller ses progrès dans l'application de la Convention, ainsi que de préparer ses priorités futures ;
- vii) donner l'occasion aux Parties de faire connaître leurs réalisations durant la période triennale.

10. Les données et l'information fournies par les Parties dans leurs Rapports nationaux ont un autre but important : plusieurs des indicateurs d'application, contenus dans les rapports nationaux, sont des sources d'information essentielles pour l'analyse et l'évaluation des « indicateurs écologiques d'efficacité dans l'application de la Convention, axés sur les résultats ».

11. Pour faciliter l'analyse et l'utilisation ultérieure des données et de l'information fournies par les Parties contractantes dans leurs Rapports nationaux, le Secrétariat Ramsar conserve dans une base de données toute l'information qu'il a reçue et vérifiée. Les rapports à la COP13 seront intégrés dans un système de Rapports nationaux en ligne.

12. Les Rapports nationaux de la Convention sont utiles à plus d'un titre, notamment :

i) ils donnent la possibilité de compiler et d'analyser l'information que les Parties peuvent utiliser à l'appui de leur plans et programmes nationaux

ii) ils servent de base aux rapports que le Secrétariat présente aux Parties, à chaque session de la Conférence des Parties, sur l'application de la Convention aux niveaux mondial, national et régional et sur les progrès d'application de la Convention, sous forme de documents d'information tels que :

- * le Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Convention au niveau mondial ;
- * le Rapport du Secrétaire général, conformément à l'article 8.2 b, c et d concernant la Liste des zones humides d'importance internationale ; et

- * les rapports fournissant une synthèse régionale de l'application de la Convention et de son Plan stratégique dans chaque région Ramsar ;

iii) ils fournissent des informations sur des points d'application spécifiques en appui aux avis et aux décisions des Parties, lors de la COP.

iv) ils sont la source des évaluations temporelles des progrès accomplis concernant des aspects particuliers de l'application de la Convention incluses dans d'autres produits de la Convention. On peut citer, par exemple, le résumé des progrès depuis la COP3 (Regina, 1997) en matière d'élaboration de Politiques nationales pour les zones humides qui figure dans le tableau 1 du Manuel Ramsar 2 pour l'utilisation rationnelle (4e édition, 2010) ;

v) ils sont source d'informations permettant de faire rapport à la Convention sur la diversité biologique (CDB) sur l'application, au niveau national, du Plan de travail conjoint Ramsar/CDB et sur le rôle de chef de file de la Convention de Ramsar en matière d'application de la CDB aux zones humides. En particulier, le Secrétariat Ramsar et le GEST ont largement utilisé les indicateurs du MRN pour la COP10 en 2009 pour préparer des contributions à l'examen approfondi de la mise en œuvre du Programme de travail de la CDB sur la diversité biologique des écosystèmes d'eaux intérieures, qui a été examiné à la quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) et à la COP 10 de la CDB en 2010 (voir UNEP/CBD/SBSTTA/14/3). C'est une utilisation semblable des indicateurs du MNR pour la COP12 que l'on prévoit pour le prochain examen approfondi du programme de travail de la CDB.

Structure du modèle de Rapport national pour la COP13

La Section 1 contient l'information institutionnelle sur l'Autorité administrative et les correspondants nationaux pour l'application de la Convention au niveau national.

La Section 2 se présente sous forme de « texte libre » : dans cette section, les Parties peuvent résumer leurs progrès d'application au niveau national et proposer des recommandations pour l'avenir.

La Section 3 propose aussi 88 indicateurs (sous forme de questions), regroupés dans chaque But et Objectif du Plan stratégique 2016-2024 pour l'application de la Convention, avec une section facultative de « texte libre » sous chaque indicateur dans laquelle la Partie contractante peut, si elle le souhaite, ajouter d'autres informations sur l'application de cette activité au plan national.

La Section 4 fournit une annexe facultative qui permet aux Parties contractantes ayant élaboré des objectifs nationaux de fournir des informations sur les objectifs et actions, en vue de l'application de

chacun des Objectifs du Plan stratégique 2016-2024.

Conformément à la Résolution XII.2, qui encourage les Parties contractantes « à établir et soumettre au Secrétariat, d'ici à décembre 2016 ou avant, et en fonction de leurs priorités, capacités et ressources nationales, leurs propres objectifs nationaux et régionaux, quantifiables et assortis de délais précis, en s'inspirant des objectifs établis dans le Plan stratégique », toutes les Parties sont encouragées à envisager d'utiliser cet outil de planification nationale exhaustif dès que possible pour définir les domaines de plus haute priorité et les objectifs et actions pertinents au niveau national pour chacun d'entre eux.

Dans le MRN, la planification des objectifs nationaux propose, pour chacun d'entre eux, la possibilité d'indiquer la priorité nationale pour ce domaine d'activité ainsi que les ressources disponibles, ou qui pourrait être mises à disposition durant la période triennale, pour l'application. En outre, des champs spécifiques sont prévus pour que l'on puisse indiquer les objectifs nationaux applicables d'ici à 2018 et les activités nationales prévues pour atteindre ces objectifs.

Le Plan stratégique Ramsar 2016-2024 met en évidence les synergies entre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité de la CDB et les Objectifs de Ramsar, de sorte que le MRN donne la possibilité aux Parties contractantes d'indiquer, s'il y a lieu, comment les mesures prises pour appliquer la Convention de Ramsar contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi, conformément au paragraphe 51 de la Résolution XII.3.

La Section 5 est une annexe facultative qui permet aux Parties contractantes qui le souhaitent de fournir des informations supplémentaires pour une ou toutes leurs zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar).

Comment remplir et soumettre le modèle de Rapport national pour la COP13

Toutes les sections du MRN pour la COP13 doivent être remplies dans l'une des langues officielles de la Convention (français, anglais, espagnol).

Le délai de soumission du MRN dûment rempli est fixé au 21 janvier **2018**. Après cette date, il ne sera plus possible d'ajouter des informations contenues dans les Rapports nationaux dans l'analyse et le rapport à la COP13 sur l'application de la Convention.

Le délai de soumission des Objectifs nationaux est fixé au 30 novembre 2016

Pour aider les Parties à se reporter aux données pertinentes qu'elles ont fournies dans leur Rapport national à la COP12, pour chaque indicateur approprié, référence est faite à l'indicateur/aux indicateurs équivalent(s) dans le MRN pour la COP12 ou les MRN précédents, sous la forme suivante : {x.x.x}

Pour le suivi et chaque fois que nécessaire, une référence est aussi fournie au domaine de résultat clé pertinent (DRC) pour faire le lien avec l'application du Plan stratégique 2009-2015 par les Parties contractantes.

Seuls les Objectifs du Plan stratégique 2016-2024 que les Parties doivent appliquer sont inclus dans le modèle de Rapport ; les Objectifs du Plan stratégique qui ne s'adressent pas directement aux Parties sont omis (p. ex., Objectifs 6 et 14).

Pour chaque indicateur (question), vous ne pouvez choisir qu'une seule réponse. Si vous souhaitez fournir d'autres informations ou des précisions, faites-le dans les champs placés en dessous de l'indicateur pertinent. Veuillez être aussi bref que possible (maximum 500 mots pour chaque champ de « texte libre »). Pour bien faire, le MRN devrait être rempli par le principal compilateur, en consultation avec ses collègues compétents et d'autres personnes du gouvernement et, au besoin, avec des ONG et autres acteurs qui pourraient avoir des connaissances plus approfondies de certains aspects de l'application globale de la Convention par la Partie en question. Le principal compilateur peut enregistrer le document à n'importe quel moment et y revenir pour poursuivre ou pour modifier les réponses. Les compilateurs devraient se référer au Rapport national soumis à la COP12 pour veiller à la continuité et à la cohérence des informations fournies.

Si vous avez des questions ou des problèmes, veuillez contacter le Secrétariat Ramsar pour avis (nationalreports@ramsar.org).

Section 1 : Information institutionnelle

Note importante : Le Secrétariat Ramsar considère que les réponses données ci-dessous constituent la liste définitive de vos correspondants. Ces réponses serviront à mettre à jour les données dont le Secrétariat dispose actuellement sur vos correspondants, à consulter à l'adresse : <http://www.ramsar.org/search-contact>

Nom de la Partie contractante

Le Rapport National rempli **doit être accompagné** d'une lettre au nom du Chef de l'Autorité administrative, confirmant qu'il s'agit de la soumission officielle, par la Partie contractante, de son rapport national à la COP13. Elle peut être téléchargée en utilisant la fonction "Gerer les fichier" de cette question (symbole bleu plus bas)
> République du Bénin

Autorité administrative Ramsar désignée

Nom de l'Autorité administrative

> AGENCE BENINOISE POUR L'ENVIRONNEMENT

Chef de l'Autorité administrative - nom et titre

> Léopold Simplicie GNANCADJA - Directeur Général de l'Agence Béninoise pour l'Environnement

Adresse postale

> 03 BP 4387 Jéricho Cotonou

Tél./Télé.

> +229 21 00 74 63 / 21 00 74 64 / 95 53 74 00

Courriel

> gnancadja@hotmail.com

Correspondant national désigné pour les affaires de la Convention

Nom et titre

> Abdou Salami AMADOU SIAKO - Directeur de l'Information et du Suivi de l'Environnement

Adresse postale

> 03 BP 4387 Jericho Cotonou

Tél./Télé.

> +229 21 00 74 63 / 21 00 74 64 / 66 36 17 53 / 94 33 95 58

Courriel

> bani_salami1@hotmail.fr

Correspondant national désigné pour les affaires du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST)

Nom et titre

>

Nom de l'organisation

>

Adresse postale

>

Tél./Télé.

>

Courriel

>

Correspondant national gouvernemental désigné concernant le Programme de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP)

Nom et titre

>

Nom de l'organisation

>

Adresse postale

>

Tél./Télec.

>

Courriel

>

Correspondant national non gouvernemental désigné concernant le Programme de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP)

Nom et titre

>

Nom de l'organisation

>

Adresse postale

>

Tél./Télec.

>

Courriel

>


Section 2 : Résumé général sur les progrès et les difficultés d'application de la Convention

Dans votre pays, au cours de la période triennale écoulée (c.-à-d. depuis le rapport à la COP12)

A. Quels ont été les cinq plus grandes réussites en matière d'application de la Convention ?

- 1)
> Inscription de la grande partie du site Ramsar 1017 comme Réserve de Biosphère Transfrontière du Mono entre le Bénin et le Togo avec la création de quatre (04) Aires Communautaires de Conservation de la Biodiversité dotées de plans d'aménagement et de gestion.
- 2)
> Elaboration d'un guide méthodologique de restauration des écosystèmes de zones humides du Bénin grâce à l'appui financier et technique de l'UICN-PACO et le Secrétariat de la Convention de Ramsar
- 3)
> Inscription en cours du chenal Gbaga comme site Ramsar transfrontalier entre le Bénin et le Togo avec l'élaboration de son plan de gestion grâce à l'appui financier et technique de l'UICN-PACO et le Secrétariat de la Convention de Ramsar
- 4)
> Existence au sein des structures non gouvernementale d'un groupe thématique « Zones Humides » très animé et qui mène les activités comme la sensibilisation des populations sur la gestion rationnelle des zones humides, la restauration des zones humides, la célébration chaque année la journée du 02 février
- 5)
> Actualisation des fiches descriptives des sites Ramsar des sites 1017, 1018, 1668 et 1669

B. Quelles ont été les cinq plus grandes difficultés d'application de la Convention ?

- 1)
> Développement anarchique des activités d'exploitation des ressources minières en l'occurrence le sable et le gravier dans la partie méridionale du pays prenant en compte les sites Ramsar 1017 et 1018.
- 2)
> Compétition accrue dans l'exploitation des ressources naturelles inféodées aux zones humides. Il s'agit notamment de la gestion des activités liées à l'agriculture non durable, l'urbanisation non contrôlée, les industries polluantes aux abords des plans d'eau, l'installation des pièges à poisson appelé « acadjas ».
- 3)
> Non adoption de différents textes (Stratégie Nationale de Gestion des Zones Humides et la Loi-Littoral)
- 4)
> Rareté des ressources financières et le refus des firmes et industries de financer les activités de sensibilisation et de restauration des zones humides.
- 5)
> Le non respect de certains textes réglementaires surtout ceux relatifs à la protection des ressources naturelles et à l'installation des unités de production 

C. Quelles sont les cinq priorités futures pour l'application de la Convention ?

- 1)
> Inventaire et caractérisation de toutes les zones humides nationales
- 2)
> Mise en synergie des actions des différentes conventions surtout celles relatives à l'environnement, notamment la CBD, CCNUCC, CNULD, Abidjan.
- 3)
> Mise en application des directives de l'UEMOA sur la mise en place et l'exploitation des barrages
Existence et mise en application des directives sur les industries extractives
- 4)

> Sensibilisation des autorités municipales et communales sur la nécessité d'épargner les zones humides des occupations inappropriées (habitation, installation d'industries, agriculture non durable)

5)

> Mise en œuvre rigoureuse des dispositions réglementaires

D. Avez-vous (AA) des recommandations à faire sur l'aide qu'apporte le Secrétariat Ramsar en matière d'application ?

> - Renforcement des capacités des acteurs intervenant dans les zones humides
- Prise en charge de deux personnes par le Secrétariat lors des COP et des Pre-COP

E. Avez-vous (AA) des recommandations à faire sur l'aide qu'apportent les Organisations internationales partenaires (OIP) de la Convention en matière d'application ? (y compris les partenariats en cours et à développer)

> - Orientation des OIP vers le Bénin pour certains types de financement. La plupart des appuis sont orientés vers d'autres pays
- Facilitation de l'accès aux ressources financières et aux appuis techniques au niveau des OIP

F. Comment faire pour mieux lier l'application de la Convention de Ramsar au niveau national à celle d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME), en particulier ceux du « groupe de la biodiversité » [Convention sur la diversité biologique (CDB), Convention sur les espèces migratrices (CMS), Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), Convention du patrimoine mondial, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) et Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)] ?

> Les conventions fonctionnent pour la plupart du temps en vase clos. Il serait souhaitable que depuis le sommet lors des COP que le Secrétariat recommande l'implication des Points Focaux de la Convention de Ramsar dans les activités de ces conventions et vice versa. Ceci permettra d'échanger sur ce qui se fait de chaque côté.

G. Comment faire pour mieux lier l'application de la Convention de Ramsar à celle des politiques/stratégies relatives à l'eau et autres stratégies dans le pays (p.ex., développement durable, énergie, industries extractives, réduction de la pauvreté, assainissement, sécurité alimentaire, biodiversité) ?

> Mieux faire connaître la Convention de Ramsar à travers les séances de vulgarisation au niveau des ministères sectoriels

H. Avez-vous (AA) d'autres commentaires généraux à faire sur l'application de la Convention ?

> Au regard de l'importance des zones humides dans la lutte contre les changements climatiques, la Convention de Ramsar devrait être mieux impliquée dans la CCNUCC et CNULD. Les zones humides doivent donc être largement prise en compte dans l'élaboration ou l'actualisation des différentes stratégies de lutte contre les changements climatiques et la lutte contre la désertification.

I. Veuillez faire la liste des organisations consultées ou ayant contribué aux informations fournies dans ce rapport

> Université d'Agriculture de Kétou, Université de Parakou, CIPCRE ONG, ONG ECO-BENIN, Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse, Centre National de Gestion des Réserves de Faune, Direction de la Production Halieutique

Section 3 : Indicateurs (questions) et autre information sur l'application

But 1 : S'attaquer aux moteurs de la perte et de la dégradation des zones humides

Objectif 1

Les avantages des zones humides figurent dans les politiques / stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche aux niveaux national et local.

1.1 Les problèmes/avantages des zones humides ont-ils été incorporés dans d'autres stratégies et processus de planification nationaux, y compris : {1.3.2} {1.3.3} DRC 1.3.i

Please select only one per square.

a) Politique ou stratégie nationale de gestion des zones humides	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input checked="" type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
b) Stratégies d'élimination de la pauvreté	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
c) Plans de gestion des ressources en eau et d'économie d'eau	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
d) Plans de gestion des ressources côtières et marines	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input checked="" type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
e) Plan de gestion intégrée de la zone côtière	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
f) Programmes nationaux pour les forêts	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
g) Politiques ou mesures nationales pour l'agriculture	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
h) Stratégie et Plans d'action nationaux pour la biodiversité rédigés dans le cadre de la CDB	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
i) Politiques nationales pour l'énergie et l'exploitation minière	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input checked="" type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent

j) Politiques nationales pour le tourisme	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
k) Politiques nationales pour le développement urbain	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
l) Politiques nationales pour les infrastructures	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
m) Politiques nationales pour l'industrie	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
n) Politiques nationales pour l'aquaculture et les pêches {1.3.3} DRC 1.3.i	<input checked="" type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
o) Plans d'action nationaux (PAN) pour la gestion et la lutte contre la pollution	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent
p) National policies on wastewater management and water quality	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non pertinent

Ces questions n'ont pas eu de reponse

1.1 Information supplémentaire

>

Objectif 2

L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière

2.1 La quantité et la qualité de l'eau disponible pour, et requise par, les zones humides ont-elles été évaluées pour soutenir l'application des Lignes directrices pour l'attribution et la gestion de l'eau en vue du maintien des fonctions écologiques des zones humides (Résolution VIII.1, VIII.2) ? 1.24.

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

Merci d'ecrire le nom complet

2.1 Information supplémentaire

> Le PNE-Bénin a réalisé des études sur la qualité de l'eau dans certaines régions du pays.

2.2 Des évaluations des flux environnementaux ont-elles été réalisées du point de vue de l'atténuation des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides ? (Action r3.4.iv)

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement

D=Prévu

2.2 Information supplémentaire

>

2.3 Les Sites Ramsar ont-ils amélioré l'utilisation durable de l'eau dans le contexte des besoins des écosystèmes ?

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=Partiellement

D=Prévu

O=Inchangé

X=Inconnu

2.3 Information supplémentaire

>

2.4 Les Lignes directrices sur l'attribution et la gestion de l'eau pour le maintien des fonctions écologiques des zones humides (Résolutions VIII.1 et XII.12) ont-elles été utilisées/appliquées dans le processus décisionnel ? (Action 3.4.6.)

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=Partiellement

D=Prévu

2.4 Information supplémentaire

>

2.5 Des projets qui encouragent et démontrent les bonnes pratiques en matière d'attribution et de gestion de l'eau pour le maintien des fonctions écologiques des zones humides ont-ils été élaborés ? (Action r3.4.ix.)

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=Partiellement

D=Prévu

2.5 Information supplémentaire

> Dans le cadre de ses activités, le PNE-Bénin a appuyé les communautés riveraines au site 1018 et dans d'autres zones humides du centre du Bénin à installer les comités locaux de l'eau en vue d'assurer la gestion intégrée des ressources en eau. Par ailleurs,

2.6 Combien de ménages/municipalités sont raccordés au réseau d'égouts ? ODD 6.3.1

Please select only one option

E=Nombre exact (ménages/municipalités)

>

F=Inférieur à (ménages/municipalités)

>

G=Supérieur à (ménages/municipalités)

>

X=Inconnu

Y=Non Pertinent

2.6 Information supplémentaire

>

2.7 Quel est le taux de couverture des réseaux d'eaux usées dans le pays ? ODD Cible 6.3.1.

Please select only one option

E=Nombre exact (pour cent)

>

F=Inférieur à (pour cent)

>

G=Supérieur à (pour cent)

>

X=Inconnu

Y=Non pertinent

2.7 Information supplémentaire

>

2.8 Quel est le pourcentage d'utilisateurs de fosses septiques /toilettes sèches ? ODD Cible 6.3.1.

Please select only one option

E=Nombre exact (pour cent)

>

F=Inférieur à (pour cent)

>

G=Supérieur à (pour cent)

>

X=Inconnu

Y=Non pertinent

2.8 Information supplémentaire

>

2.9 Le pays utilise-t-il des zones humides/étangs construits comme technologie de traitement des eaux usées ? ODD Cible 6.3.1.

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=Partiellement

D=Prévu

X=Inconnu

Y=Non pertinent

2.9 Information supplémentaire

>

2.10 Comment l'utilisation des zones humides/étangs construits comme technologie de traitement des eaux usées fonctionne-t-elle dans le pays ? ODD Cible 6.3.1.

Please select only one option

A=Bon

B=Ne fonctionne pas

C=Opérationnel

Q=Obsolète

X=Inconnu

Y=Non pertinent

2.10 Information supplémentaire

>

2.11 Combien d'installations de traitement centralisé des eaux usées existe-t-il au niveau national ? ODD Cible 6.3.1.

Please select only one option

E=Nombre exact(installations)

>

F=Inférieur à (installations)

>

G=Supérieur à (installations)

>

X=Inconnu

Y=Non pertinent

2.11 Information supplémentaire

>

2.12 Quel est l'état de marche des installations de traitement des eaux usées ? ODD Cible 6.3.1.

Please select only one option

- A=Bon
- B=Ne fonctionne pas
- C=Fonctionne
- Q=Obsolète
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

2.12 Information supplémentaire

>

2.13 Quel est le pourcentage de technologie de traitement décentralisé des eaux usées, y compris les zones humides/étangs construits ? ODD Cible 6.3.1.

Please select only one option

- A=Bon
- B=Ne fonctionne pas
- C=Fonctionne
- Q=Obsolète
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

2.13 Information supplémentaire

>

2.14 Existe-t-il un système de réutilisation des eaux usées ? ODD Cible 6.3.1.

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

2.14 Information supplémentaire

> Les quelques rares unités industrielles qui ont des stations de traitement des eaux usées utilisent cette eau pour l'arrosage de leur espace vert.

2.15 Quelle est la finalité du système de réutilisation des eaux usées ? ODD Cible 6.3.1.

Please select only one option

- R=Agriculture
- S=Paysage
- T=Industriel
- U=Eau potable
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

2.15 Information supplémentaire

Veuillez préciser si le système de réutilisation des eaux usées est gratuit ou payant, et ajouter tout autre renseignement pertinent.

>

Objectif 3

Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides. {1.10}

3.1 Le secteur privé est-il encouragé à appliquer les principes et orientations Ramsar sur l'utilisation rationnelle (Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides) dans ses activités et investissements concernant les zones humides ? {1.10.1} DRC 1.10.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

3.1 Information supplémentaire

> Les zones humides sont considérées comme des sites sensibles dans le processus d'études d'impacts sur l'environnement. A cet effet, les promoteurs dont les activités portent sur ces zones sont encouragés à réaliser une étude approfondie.

3.2 Le secteur privé a-t-il entrepris des activités ou des actions pour la conservation, l'utilisation rationnelle et la gestion ? {1.10.2} DRC 1.10.ii

Please select only one per square.

a) des Sites Ramsar	<input type="checkbox"/> A=Oui <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non Pertinent
b) des zones humides en général	<input type="checkbox"/> A=Oui <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu <input type="checkbox"/> X=Inconnu <input type="checkbox"/> Y=Non Pertinent

3.2 Information supplémentaire

>

3.3 A-t-on appliqué des mesures d'incitation qui encouragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.11.1} DRC 1.11.i

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

3.3 Information supplémentaire

>

3.4 Des mesures ont-elles été prises pour éliminer les incitations perverses qui découragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.11.2} DRC 1.11.i

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu
 Z=Non applicable

3.4 Information supplémentaire

> Le Conseil des Ministres, en plus des textes réglementaires qui existent a interdit certaines activités humaines comme la coupe de la mangrove et l'installation des pièges à poisson appelés "acadjas".

Objectif 4

Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées et éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.

4.1 Le pays a-t-il un inventaire national des espèces exotiques envahissantes qui ont ou pourraient avoir des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides ? {1.9.1} DRC 1.9.i

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

4.1 Information supplémentaire

> Certaines structures du ministère en charge de l'Agriculture et de la pêche ont réalisé des études sur quelques espèces envahissantes.

4.2 Des politiques ou lignes directrices nationales sur le contrôle et la gestion des espèces envahissantes ont-elles été établies ou révisées pour les zones humides ? {1.9.2} DRC 1.9.iii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

4.2 Information supplémentaire

>

4.3 Combien d'espèces envahissantes sont contrôlées par des mesures de gestion ?

Please select only one option

- E=Nombre exact (espèces)

> 01

- F=Inférieur à (espèces)



>

G=Supérieur à (espèces)

>

- C=Partiellement
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

4.3 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer l'année d'évaluation et la source de l'information

> Il s'agit de la Jacinthe d'eau. Cette espèce fait objet de diverses utilisations notamment de valorisation. Transformation en objet d'art et en engrais biologique.

4.4 L'efficacité des programmes de contrôle des espèces exotiques envahissantes dans les zones humides a-t-elle été évaluée ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

4.4 Information supplémentaire

>

But 2 : Conserver et gérer efficacement le réseau de Sites Ramsar

Objectif 5

Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée. {2.1.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 6.11 et 12

5.1 Une stratégie et des priorités nationales ont-elles été établies pour continuer d'inscrire des Sites Ramsar en utilisant le Cadre stratégique pour orienter l'évolution de la Liste de Ramsar ? {2.1.1} DRC 2.1.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

5.1 Information supplémentaire

>

5.2 Le Service d'information sur les Sites Ramsar et ses outils ont-ils été utilisés pour l'identification nationale d'autres Sites Ramsar à inscrire ? {2.2.1} DRC 2.2.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non

D=Prévu

5.2 Information supplémentaire

> Actuellement le Bénin et le Togo sont dans un processus d'inscription du chenal Gbaga comme site Ramsar transfrontalier

5.3 Combien de Sites Ramsar ont un plan de gestion opérationnel et efficace ? {2.4.1} DRC 2.4.i

Please select only one option

E=Nombre exact (sites)

> 2

F=Inférieur à (sites)

>

G=Supérieur à (sites)

X=Inconnu

Y=Non pertinent

Comment on peut avoir ' la fois un nombre exacte et un nombre inférieur

5.4 Pour combien de Sites Ramsar ayant un plan de gestion, ce plan est-il appliqué ? {2.4.2} DRC 2.4.i

Please select only one option

E=Nombre exact (sites)

> 2

F=Inférieur à (sites)

>

G=Supérieur à (sites)

>

X=Inconnu

Y=Non pertinent

5.5 Pour combien de Sites Ramsar un plan de gestion efficace est-il en train d'être mis en œuvre (en dehors des plans de gestion officiels) ? {2.4.3} DRC 2.4.i

Please select only one option

E=Nombre exact (sites)

>

F=Inférieur à (sites)

>

G=Supérieur à (sites)

>

X=Inconnu

Y=Non pertinent

5.3 - 5.5 Information supplémentaire

> Les sites 1668 et 1669 sont dotés de plan de gestion efficacement mis en oeuvre

5.6 L'efficacité de la gestion a-t-elle été évaluée dans tous les Sites Ramsar (par des plans de gestion officiels, lorsqu'ils existent, ou par d'autres mesures prises pour une gestion appropriée des zones humides) ? {1.6.2} DRC 1.6.ii

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=Partiellement

D=Prévu

5.6 Information supplémentaire

>

5.7 Combien de Sites Ramsar ont un comité de gestion intersectoriel ? {2.4.4} DRC 2.4.iv

Please select only one option

E=Nombre exact (sites)

>

F=Inférieur à (sites)

>

G=Supérieur à (sites)

>

- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

5.7 Information supplémentaire

S'il y a 1 site ou plus, veuillez donner le nom et la cote officielle du site ou des sites

>

5.8 Pour combien de Sites Ramsar une description des caractéristiques écologiques a-t-elle été préparée (voir Résolution X.15) ? {2.4.5}{2.4.7} DRC 2.4.v

Please select only one option

- E=Nombre exact (sites)

>

- F=Inférieur à (sites)

>

- G=Supérieur à (sites)

>

- C=partiellement
- X= Inconnu
- Y= Non pertinent

5.8 Information supplémentaire

S'il y a 1 site ou plus, veuillez donner le nom et la cote officielle du site ou des sites

>

5.9 Des évaluations de l'efficacité de la gestion des Sites Ramsar ont elles été réalisées ? {2.5.1} DRC 2.5.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Quelques sites

5.9 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Quelques sites', veuillez indiquer l'année d'évaluation, l'outil d'évaluation utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15) et la source de l'information

>

Objectif 7

Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées. {2.6.}.

7.1 Des mécanismes sont-ils en place pour que l'Autorité administrative soit informée de changements ou de changements possibles, négatifs, induits par l'homme, dans les caractéristiques écologiques de Sites Ramsar, conformément à l'article 3.2 ? {2.6.1} DRC 2.6.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Quelques sites
- D=Prévu

7.1 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Quelques sites', veuillez résumer le mécanisme ou les mécanismes établi(s)

>

7.2 Tous les cas de changement ou de changement probable, négatif, induit par l'homme, dans les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar ont-ils été signalés au Secrétariat Ramsar conformément à l'article 3.2 ? {2.6.2} DRC 2.6.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Quelques cas
- O=Pas de changement négatif

7.2 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Quelques cas', veuillez indiquer pour quels Sites Ramsar l'Autorité administrative a fait des rapports au Secrétariat, au titre de l'article 3.2, et pour quels sites des rapports sur les changements ou changements probables n'ont pas encore été communiqués

>

7.3 Le cas échéant, des mesures ont-elles été prises pour résoudre les problèmes pour lesquels des Sites Ramsar ont été inscrits au Registre de Montreux, y compris demande d'une Mission consultative Ramsar ? {2.6.3} DRC 2.6.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Non applicable



7.3 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer les mesures prises

>

But 3 : Utiliser toutes les zones humides de façon rationnelle

Objectif 8

Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides. {1.1.1} DRC 1.1.i

8.1 Votre pays a-t-il un inventaire national des zones humides complet ? {1.1.1} DRC 1.1.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=En progrès
- D=Prévu

8.1 Information supplémentaire

> Un inventaire national complet des zones humides n'est pas encore disponible au Bénin. Toutefois, une typologie globale des zones humides au sud Bénin selon les catégories de Ramsar a été déjà réalisée par l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE). La partie concernée est située entre 6°15' et 7°20' de latitudes N et entre 1°35' et 2°45' de longitudes E. Cependant il reste un travail important de cartographie et de typologie détaillée à faire pour les zones humides du centre et du Nord Bénin localisées entre 7°20' et 12°30' de latitudes N et 0°40' et 3°40' de longitudes E.

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Inventaire Zones humides Sud Bénin.zip](#) - Inventaire et Typologie des Zones Humides du Sud Bénin

8.2 Votre pays a-t-il mis à jour l'inventaire national des zones humides dans la dernière décennie ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=En progrès
- C1=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

8.2 Information supplémentaire

> Comme souligné au point 8.1, un inventaire partiel des zones humides a été fait par l'ABE et concerne seulement la partie méridionale du pays



8.3 Les données et informations de l'inventaire des zones humides sont-elles conservées ? {1.1.2} DRC 1.1.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

8.3 Information supplémentaire

> Les informations et données détaillées concernant les zones humides du Sud-Bénin disponibles, sont

sécurisées à la Direction de l'Information et du Suivi de l'Environnement (DISE) à l'Agence Béninoise pour l'Environnement sous l'autorité du Directeur. Toutefois, compte tenu de certains dysfonctionnements notés dans les structures étatiques locales, il est judicieux de créer une plateforme ou serveur sur lequel les informations sont stockées et accessibles à tous sous les conditions requises même si l'autorité à la tête de cette Direction change car les expériences récentes ont montré que lorsque le chargé du poste est muté, les données disparaissent avec le chargé.

8.4 Les données et informations de l'inventaire des zones humides sont-elles mises à la disposition de tous les acteurs ? {1.1.2} KRA 1.1.ii

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

8.4 Information supplémentaire

> Il est prévu que ces données d'inventaire sur les zones humides soient mises à la disposition de tous les acteurs. Malheureusement dans la pratique, la réalité est autre. Il faut faire la demande et après beaucoup de négociations avant d'avoir accès à ces données. Il urge donc la création d'un serveur et la mise en ligne de ces données pour leur accessibilité à tous les acteurs.

8.5 Les conditions* des zones humides de votre pays ont-elles, généralement, changé depuis la dernière période triennale ? {1.1.3}

Veuillez commenter les sources d'information sur lesquelles s'appuie votre réponse dans le champ vert de texte libre ci-dessous. S'il y a une différence entre la situation des zones humides intérieures et côtières, veuillez décrire. Si possible, décrivez les principaux moteurs du (des) changement(s).

* « Conditions » correspond aux caractéristiques écologiques définies par la Convention.

Please select only one per square.

a) Sites Ramsar	<input checked="" type="checkbox"/> N=État détérioré <input type="checkbox"/> O=Pas de changement <input type="checkbox"/> P=État amélioré
b) zones humides en général	<input checked="" type="checkbox"/> N=État détérioré <input type="checkbox"/> O=Pas de changement <input type="checkbox"/> P=État amélioré

8.5 Information supplémentaire sur a) et/ou b)

> En dépit de leur importance internationale, les sites Ramsar 1017 et 1018 continuent de subir une forte pression exercée par les populations riveraines. Les principaux facteurs de pression identifiés sont : i)-envasement et comblement des cours et plan d'eau entraînant leur eutrophisation et la colonisation de ces plans et cours d'eau par des espèces envahissantes, ii)-forte pression anthropique de prélèvement des ressources biologiques. Le cas des écosystèmes de mangrove situés entièrement dans les sites Ramsar 1017 et 1018 sont démonstratifs où d'énormes activités anthropiques sont remarquées. En dépit des actions de sensibilisation pour la conservation et la restauration, la mangrove ne cesse de perdre de jours en jour, iii)-coupe de la végétation et exploitation des terres jusqu'aux abords immédiats des cours et plan d'eau alors que les textes législatifs en vigueur recommande une bande de protection de 20 m tout autour des cours d'eau, iv)-utilisation des engrais chimiques et herbicides qui sous l'effet du ruissellement entraîne la pollution des eaux de surface, v)-déversement des déchets solides au niveau de ces cours et plans d'eau engendrant leur comblement et eutrophisation, vi)-transport des produits dangereux (notamment l'essence de contrebande venant du Nigeria) sur les plans et cours d'eau des sites Ramsar 1017 et 1018 est une source de pollution.

Même si des données statistiques indiquant l'état de dégradation des sites Ramsar 1017 et 1018 font défaut, il faut cependant souligner que ces observations de terrain précitées sont des signaux forts de dégradation continue qui affecte l'intégrité écologique et le fonctionnement hydrologique de ces écosystèmes.

A l'opposé des sites Ramsar 1017 et 1018, les sites Ramsar 1668 et 1669 situés dans les Aires Protégées du Parc National Pendjari et le Parc National W sont en bon état de conservation et les fonctions hydrologiques, écologiques et biogéochimiques sont améliorées. En effet, ces sites profitent du statut de conservation particulier de ces parcs en tant que milieu soustrait à toute forme d'exploitation illicite des ressources. Quant aux zones humides n'appartenant pas aux sites Ramsar, leur état de connaissance reste à investiguer. Mais la tendance à la dégradation des zones humides en dehors des Aires Protégées est remarquable au Bénin. Il est à noter l'érosion des berges des cours d'eau suite au décapage de la végétation qui ceinture ces berges par les riverains de ces cours d'eau. On remarque également la baisse de la productivité et la surexploitation des ressources halieutiques, l'envahissement de ces plans d'eau par les espèces envahissantes (jacinthe d'eau, laitue d'eau) par suite de leur eutrophisation et leur comblement, etc.

8.6 D'après l'inventaire national des zones humides, s'il en existe un, veuillez fournir un chiffre de référence en kilomètres carrés pour l'étendue des zones humides (conformément à la définition Ramsar) pour l'année 2017. ODD 6.6

Please select only one option

E=Nombre exact (km²)

>

F=Inférieur à (km²)

>

G=Supérieur à (km²)

>

A=Oui

B=Non

C=Partiellement

D=Prévu

X=Inconnu

Y=Non pertinent

8.6 Information supplémentaire

Si l'information est disponible, veuillez indiquer le pourcentage de changement dans l'étendue des zones humides depuis trois ans.

>

Objectif 9

L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière. {1.3.}

9.1 Y a-t-il une politique nationale pour les zones humides (ou un instrument équivalent) en place pour promouvoir l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.3.1} DRC 1.3.i

Si 'Oui', veuillez donner le titre et la date de la politique dans le champ vert de texte libre

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=En préparation

D=Prévu

9.1 Information supplémentaire

> Le Ministère du cadre de vie et du développement durable (MCVDD) à travers l'Agence Béninoise pour l'Environnement (Point focal de la convention Ramsar) et autres structures étatiques (-Direction Générale de l'Environnement et du Climat, -Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse, Direction des pêches, -Centre National de Gestion des Réserves de Faune, l'Office National du Bois, -Délégation à l'Aménagement du Territoire) a mis en place un ensemble de texte de lois qui promeut une utilisation rationnelle de ces zones humides.

Toutefois au-delà du cadre institutionnel et juridique, le Bénin se doit d'élaborer une politique nationale et un plan stratégique national pour favoriser une meilleure coordination des actions en faveur des zones humides et une gestion rationnelle de ces zones. Il est indéniable que sur le terrain, les outils juridiques à eux seuls ne permettent pas de garantir une utilisation durable de ces zones humides.

9.2 Des amendements ont-ils été apportés à la législation existante pour refléter les engagements pris envers la Convention de Ramsar ? {1.3.5} {1.3.6}

Please select only one option

A=Oui

B=Non

C=En progrès

D=Prévu

9.2 Information supplémentaire

> Aucun amendement n'a été porté à la législation existante pour le moment. Cependant, il y a un projet de loi sur la protection, l'aménagement et la mise en valeur de la zone littorale qui prévoit des dispositions liées aux engagements pris envers la Convention. Cette loi concerne seulement la zone méridionale du pays

9.3 Les systèmes de gouvernance et de gestion de l'eau de votre pays traitent-ils les zones humides comme une infrastructure aquatique naturelle faisant partie intégrante de la gestion des ressources d'eau à l'échelle des bassins hydrographiques ? {1.7.1} {1.7.2} DRC 1.7.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

9.3 Information supplémentaire

> Le PNE a mis en place des comités locaux de l'eau qui assurent la gestion intégrée de l'eau dans certains bassins hydrographiques comme l'Ouémé et l'Okpara

9.4 Une expertise en matière de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP) et des outils ont-ils été intégrés dans la planification et la gestion des bassins hydrographiques/versants (voir Résolution X.19) ? {1.7.2} {1.7.3}

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

9.4 Information supplémentaire

>

9.5 Votre pays a-t-il établi des politiques ou lignes directrices pour renforcer le rôle des zones humides en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements ? {1.7.3} {1.7.5} DRC 1.7.iii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

9.5 Information supplémentaire

> Le Bénin dispose d'un Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques du Bénin (PANA-BENIN). Toutefois, ce plan d'action intègre peu la politique et les lignes directrices pour renforcer les zones humides en tant que outils d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

Il existe de même des plans partiels pour la gestion rationnelle des zones humide comme le Plan d'action stratégique pour la gestion rationnelle et communautaire des ressources biologiques et des écosystèmes des sites et des couloirs de migration du lamantin d'Afrique de l'Ouest dans les zones humides du Sud- Bénin qui est une émanation des actions de la ONG en charge de la nature (Le plan est attaché)

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Benin Stratégie Plan Actions zone humides final.pdf](#) - Plan d'action stratégique pour la gestion rationnelle et communautaire des ressources biologiques et des écosystèmes des sites et des couloirs de migration du lamantin d'Afrique de l'Ouest dans les zones humides du Sud- Bénin

9.6 Votre pays a-t-il formulé des plans ou projets appuyant et renforçant le rôle des zones humides en matière de soutien et d'entretien des systèmes agricoles viables ? {1.7.4} {1.7.6} DRC 1.7.v

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

9.6 Information supplémentaire

> Des projets de gestion ont été élaborés pour une meilleure valorisation des zones humides au profit des communautés locales. On peut citer entre autres : Projet de Promotion de l'Aquaculture Continentale pour le Développement Rural (PACODER) ; Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA) ; Programme d'Appui au Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (PADPA) ; Programme d'Appui au Développement Participatif de la Pêche Artisanale (PADPPA) ; Projet de valorisation agricole de la vallée du fleuve Niger, de la Basse Vallée de l'Ouémé et de la Sota.

9.7 Des travaux de recherche à l'appui des plans et politiques pour les zones humides ont-ils été entrepris dans votre pays concernant :

{1.6.1} DRC 1.6.i

Please select only one per square.

--	--

a) les interactions agriculture-zones humides	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> D=Prévu
b) les changements climatiques	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> D=Prévu
c) l'évaluation des services écosystémiques	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> D=Prévu

9.7 Information supplémentaire

> Des travaux de recherches sur les initiatives propres des chercheurs (mémoires et thèse) ont été entrepris et pourraient aider à appuyer les plans et politiques pour les zones humides. Cependant ces travaux restent parcellaires et méritent d'être coordonnés

9.8 Votre pays a-t-il présenté une candidature au Label Ville des Zones Humides accréditée par la Convention de Ramsar, Résolution XII.10 ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

9.8 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer combien de candidatures ont été proposées

>

Objectif 10

Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l'utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents.

10.1 Des principes directeurs pour tenir compte des valeurs culturelles des zones humides, y compris des connaissances traditionnelles, pour la gestion efficace des sites (Résolution VIII.19) ont-ils été utilisés ou appliqués ? (Action 6.1.2/ 6.1.6)

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=En préparation
 C1=Partiellement
 D=Prévu
 X=Inconnu
 Y=Non pertinent

10.1 Information supplémentaire

> Cependant l'OIT appuie le Bénin dans la création des forêts sacrées dans le site 1017. La gestion de ces aires sera assurée en se basant sur les connaissances traditionnelles

10.2 Des études de cas, la participation à des projets ou des expériences réussies concernant les aspects culturels des zones humides ont ils été compilés ? Résolution VIII.19 et Résolution IX.21 ? (Action 6.1.6)

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=En préparation
 D=Prévu

10.2 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer les études de cas ou projets décrivant l'information et l'expérience relatives à la culture et aux zones humides

>

10.3 Les lignes directrices pour l'établissement et le renforcement de la participation des communautés locales et des peuples autochtones à la gestion des zones humides ont-elles été utilisées ou appliquées (Résolution VII. 8) ? (Action 6.1.5)

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=En préparation
- D=Prévu

10.3 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer l'utilisation ou l'application de lignes directrices

> Depuis le début des années 2000 tous les projets mis en œuvre sur les sites Ramsar sont exécutés de façon participative. Toutes les interventions des ONG sur les zones humides le sont de commun accord et avec l'entretien implication des populations. Récemment, beaucoup de projets financés par la GIZ et la Banque Mondiale ont permis également de créer des aires communautaires de conservation de la biodiversité dans les sites Ramsar 1017 et 1018.

10.4 Les connaissances et pratiques de gestion traditionnelles concernant l'utilisation rationnelle des zones humides ont-elles été documentées et leur application encouragée ? (Action 6.1.2)

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=En préparation
- D=Prévu

10.4 Information supplémentaire

> Aucune capitalisation des connaissances et pratiques traditionnelles de gestion et d'utilisation rationnelle des zones humides n'a été faite jusqu'à ce jour. Il s'avère important de conduire de telle étude de capitalisation des connaissances et pratiques de gestion traditionnelles des zones humides qui ont eu du succès afin de les valoriser dans les stratégies de gestion rationnelle des zones humides.

Objectif 11

Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés. {1.4.}

11.1 Une évaluation des avantages/services écosystémiques fournis par les Sites Ramsar et autres zones humides a-t-elle été faite ? {1.4.1} DRC 1.4.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=En préparation
- C1=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

11.1 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer combien de Sites Ramsar et leurs noms

> Les quatre sites Ramsar du Bénin (1668, 1669, 1017, 1018) à travers leurs fiches FDR donnent des informations sur les avantages/services écosystémiques fournis. Toutefois des études plus détaillées méritent d'être conduites au niveau de ces sites afin de disposer de larges connaissances sur les services écosystémiques rendus par ces sites.

11.2 Des programmes ou projets pour les zones humides contribuant aux objectifs d'allègement de la pauvreté ou aux plans de sécurité alimentaire et de l'eau ont-ils été appliqués ? {1.4.2} DRC 1.4.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

11.2 Information supplémentaire

> Des projets de valorisation des zones humides ont été déjà entrepris au profit des communautés locales afin

d'alléger la pauvreté et assurer une sécurité alimentaire à ces communautés. Il s'agit du programme du Conseil Intercommunal d'Eco-développement des lagunes côtières, du Projet de Gestion Communautaire de la Biodiversité Marine et Côtière, du projet de création des forêts sacrées du site Ramsar 1017, Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA) ; Programme d'Appui au Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (PADPA) ; Programme d'Appui au Développement Participatif de la Pêche Artisanale (PADPPA) ; Projet de valorisation agricole de la vallée du fleuve Niger, de la Basse Vallée de l'Ouémé et de la Sota, etc.

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et autres zones humides ? {1.4.3} {1.4.4} DRC 1.4.iii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est connu, combien de Sites Ramsar et leurs noms
> Les valeurs socio-économiques ont été intégrées dans les plans de gestion de deux sites Ramsar. Il s'agit du site Ramsar 1668 (Zone humides du Complexe W) et du site Ramsar 1669 (Zone humide de la Rivière Pendjari) situés au Nord-Bénin. Le plan de gestion du chenal Gbaga actuellement en cours de finalisation intègre également les valeurs culturelles. Elles ont été également intégrées dans les anciens plans de gestion des sites 1017 et 1018 qui doivent être actualisés

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et autres zones humides ? {1.4.3}{1.4.4} KRA 1.4.iii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.4 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est connu, combien de Sites Ramsar et leurs noms
> Les valeurs culturelles ont été intégrées dans les plans de gestion de deux sites Ramsar. Il s'agit du site Ramsar 1668 (Zone humides du Complexe W) et du site Ramsar 1669 (Zone humide de la Rivière Pendjari) situés au Nord-Bénin. Le plan de gestion du chenal Gbaga actuellement en cours de finalisation intègre également les valeurs culturelles. Elles ont été également intégrées dans les anciens plans de gestion des sites 1017 et 1018 qui doivent être actualisés

Objectif 12

Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. {1.8.}

12.1 Avez-vous identifié des sites prioritaires pour la restauration des zones humides ? {1.8.1} DRC 1.8.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

12.1 Information supplémentaire

> Actuellement un guide méthodologique de restauration des écosystèmes de zones humides du Bénin est en cours d'élaboration. Ce guide indique que : « Dans la catégorie des zones humides continentales, le lac Nokoué, le lac Ahémé et les lacs intérieurs (Toho, Togbadji, Doukon, Sré, Azili) sont les zones humides prioritaires à restaurer suivi des plaines d'inondation de la basse vallée de l'Ouémé. Dans la catégorie des zones humides artificielles, le barrage de l'Okpara au Nord du Bénin est prioritaire suivi du périmètre sucrier de Savè. »

12.2 Des programmes, plans ou projets de restauration/remise en état des zones humides ont-ils été effectivement appliqués ? {1.8.2} DRC 1.8.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

12.2 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est disponible, l'étendue des zones humides restaurées
> Par exemple:

De nombreux projets et initiatives de la restauration des mangroves ont été entrepris

Le projet forêt galerie aussi a été exécuté avec pour objectif la conservation des et la restauration des forets galeries sur la rive des cours d'eau

Objectif 13

Les pratiques de secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des êtres humains.

13.1 Des mesures ont-elles été prises pour renforcer la durabilité de secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche lorsqu'ils touchent les zones humides ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

13.1. Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer les mesures prises

> Pour ces secteurs clés dont les activités peuvent perturber l'équilibre des zones humides, un accent particulier est mis sur l'étude d'impact sur l'environnement. Par ailleurs, les textes de lois pour une gestion durable des zones humides sont prévus mais leur application sur le terrain n'est pas effective. Par exemple les écosystèmes de mangrove continuent d'être coupés au vu et au su de tout le monde pour le bois énergie et les lits des plans et cours d'eau sont prises d'assaut par l'installation des infrastructures ou des parcelles d'habitations. Mais les textes ne sont pas appliqués de façon rigoureuse pour arrêter les contrevenants. L'utilisation des techniques de pêches non durables quoique interdit dans les textes, n'est pas sanctionnée sur le terrain (utilisant de filet à maille réduite, installation des acadjas « technique de pêche consistant à créer des zones de frayères artificielles à travers l'implantation de branchages dans les plans et cours d'eau assurant ainsi leur encombrement et eutrophisation», etc.)

13.2 Des pratiques d'évaluation du rendement stratégique ont-elles été appliquées dans la révision de politiques, programmes et plans qui pourraient avoir des impacts sur les zones humides ? {1.3.3} {1.3.4} DRC 1.3.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

13.2 Information supplémentaire

>

13.3 Des évaluations d'impact sur l'environnement ont-elles été faites pour tous les projets de développement (tels que de nouveaux bâtiments, de nouvelles routes, l'industrie extractive) de secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche qui pourraient toucher les zones humides ? {1.3.4} {1.3.5} DRC 1.3.iii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Dans certains cas

13.3 Information supplémentaire

> Par exemple des EIE ont été faites pour la construction du barrage de Dogo bis sur le fleuve Oueme, les EIE ont été aussi faites pour le port en eau profonde de Seme-Kpodji

But 4 : Améliorer la mise en œuvre

Objectif 15

Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l'appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l'application pleine et entière de la Convention. {3.2.}

15.1 Avez-vous (AA) participé à l'élaboration et à l'application d'une initiative régionale dans le cadre de la Convention ? {3.2.1} DRC 3.2.i

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

15.1 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Prévu', veuillez indiquer l'initiative régionale (les initiatives régionales) et les pays qui collaborent à chaque initiative

> Le Bénin et le Togo ont inscrit en juin 2017 la basse vallée du fleuve Mono comme réserve de biosphère transfrontalière dans le programme MAB UNESCO. cette initiative contribue à la mise en oeuvre de la Convention de Ramsar dans les deux pays

15.2 Votre pays a-t-il soutenu ou participé à l'élaboration d'autres centres régionaux de formation et de recherche sur les zones humides (c. à d. couvrant plus d'un pays) ? {3.2.2}

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

15.2 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer le(s) nom(s) du (des) centre(s)

>

Objectif 16

La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, la sensibilisation et la participation du public. {4.1}

16.1 Un (ou des) plan(s) d'action pour la CESP zones humides a-t-il (ont ils) été établi(s) ? {4.1.1} DRC 4.1.i

Même si aucun plan de CESP n'a été élaboré, si des objectifs de CESP plus vastes ont été établis, veuillez l'indiquer dans la section Information supplémentaire ci-dessous.

Please select only one per square.

a) au niveau national	<input type="checkbox"/> A=Oui <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=En progrès <input type="checkbox"/> D=Prévu
b) au niveau infranational	<input type="checkbox"/> A=Oui <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=En progrès <input type="checkbox"/> D=Prévu
c) au niveau du bassin versant	<input type="checkbox"/> A=Oui <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=En progrès <input type="checkbox"/> D=Prévu
d) au niveau local/du site	<input type="checkbox"/> A=Oui <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=En progrès <input type="checkbox"/> D=Prévu

16.1 Information supplémentaire

Si vous avez répondu 'Oui' ou 'En progrès' à l'une ou à plusieurs des questions ci dessus, pour chacune veuillez décrire le mécanisme, les personnes responsables, et identifier s'il y a eu participation de CN CESP

>

16.2a Combien de centres (centres d'accueil de visiteurs, centres d'interprétation, centres d'éducation) ont été établis ? {4.1.2} DRC 4.1.ii

a) dans les Sites Ramsar

Please select only one option

E=Nombre exact (centres)

> 1

F=Inférieur à (centres)

>

G=Supérieur à (centres)

>

C=Partiellement

X=Inconnu

Y=Non pertinent

16.2b Combien de centres (centres d'accueil de visiteurs, centres d'interprétation, centres d'éducation) ont été établis ? {4.1.2} DRC 4.1.ii

b) dans d'autres zones humides

Please select only one option

E=Nombre exact (centres)

>

F=Inférieur à (centres)

>

G=Supérieur à (centres)

>

C=Partiellement

X=Inconnu

Y=Non pertinent

16.2 Information supplémentaire

Si des centres font partie de réseaux nationaux ou internationaux, veuillez décrire les réseaux

> l'ONG Centre de Recherche et d'Etude pour le Développement Intégré (CREDI) a développé un centre où les visiteurs ont droit à des interprétations. Ils assurent des formations en gestion durable des ressources naturelles des zones humides. Ils accueillent aussi des stagiaires venant de l'extérieur du Bénin.

16.3 La Partie contractante {4.1.3} DRC 4.1.iii

Please select only one per square.

a) encourage-t-elle la participation d'acteurs au processus décisionnel relatif à la planification et à la gestion des zones humides ?	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu
b) fait-elle spécifiquement participer les acteurs locaux au choix de nouveaux Sites Ramsar et à la gestion de Sites Ramsar ?	<input type="checkbox"/> A=Oui <input type="checkbox"/> B=Non <input checked="" type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu

16.3 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez fournir des informations sur la participation des acteurs

>

16.4 Avez-vous un Comité national intersectoriel Ramsar/pour les zones humides ? {4.1.6} DRC 4.3.v

Please select only one option

A=Oui

B=Non

- C=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

16.4 Information supplémentaire

Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP12; et c) quelles sont les responsabilités du Comité

> Le décret est pris en Conseil des Ministres. L'arrêté portant mis en place du comité national est en cours de finalisation.

16.5 Avez-vous un organe intersectoriel équivalent à un Comité national Ramsar/ pour les zones humides ? {4.1.6} KRA 4.3.v

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

16.5 Information supplémentaire

Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP12; et c) quelles sont les responsabilités du Comité

>

16.6 Y a-t-il d'autres mécanismes de communication en place (à part un comité national) pour l'échange de lignes directrices sur l'application de Ramsar et d'autres informations entre l'Autorité administrative et a), b) ou c) en bas? {4.1.7} DRC 4.1.vi

Please select only one per square.

a) les administrateurs de Sites Ramsar	<input type="checkbox"/> A=Oui <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu
b) d'autres correspondant nationaux d'AME	<input type="checkbox"/> A=Oui <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu
c) d'autres ministères, départements et services	<input type="checkbox"/> A=Oui <input checked="" type="checkbox"/> B=Non <input type="checkbox"/> C=Partiellement <input type="checkbox"/> D=Prévu

16.6 Information supplémentaire

Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP12; et c) quelles sont les responsabilités du Comité

>

16.7 Des activités de la Journée mondiale des zones humides mettant en valeur Ramsar (soit le 2 février, soit à un autre moment de l'année), soit gouvernementales, soit menées par des ONG, soit les deux, ont elles eu lieu dans votre pays depuis la COP12 ? {4.1.8}

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non

16.7 Information supplémentaire

>

16.8 Des campagnes, programmes et projets (autres que pour la Journée mondiale des zones humides) ont-ils eu lieu depuis la COP12 pour sensibiliser à l'importance des zones humides pour l'homme et les espèces sauvages et aux avantages/services écosystémiques fournis par les zones humides ? {4.1.9}

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

16.8 Information supplémentaire

Si ces activités ou d'autres activités de CESP ont été entreprises par d'autres organisations, veuillez l'indiquer
>

Objectif 17

Des ressources financières et autres issues de toutes les sources sont mises à disposition en faveur d'une mise en œuvre effective du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024. {4.2.}

17.1a Les contributions Ramsar ont-elles été payées intégralement pour 2015, 2016 et 2017 ? {4.2.1} DRC 4.2.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- Z=Non applicable

17.1b Si 'Non' sous 17.1 a), veuillez préciser quel plan a été mis en place pour garantir un paiement à venir prompt

> Jadis, le paiement de la contribution se faisait à travers le Ministère des finances ce qui compliquait l'acquiescement de cet engagement. Mais depuis quelques années le paiement se fait directement par l'Agence Béninoise pour l'Environnement ce qui garantit que le Bénin sera à jour.

17.2 Un autre appui financier a-t-il été fourni dans le cadre de contributions volontaires aux activités de la Convention non financées par le budget administratif ? {4.2.2} DRC 4.2.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non

17.2 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer le montant et pour quelles activités
>

17.3 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement uniquement (« pays donateurs »)] : L'organisme a-t-il fourni un financement pour soutenir la gestion et la conservation des zones humides dans d'autres pays ? {3.3.1} DRC 3.3.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- Z=Non applicable

Veillez choisir une réponse

17.3 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer les pays soutenus depuis la COP12
>

17.4 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement uniquement (« pays donateurs »)] : Des mesures de sauvegarde et évaluations environnementales ont-elles été inscrites dans l'élaboration de projets proposés par l'organisme ? {3.3.2} DRC 3.3.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent
- Z=Non applicable

Veillez choisir une réponse

17.4 Information supplémentaire

>

17.5 [Pour les Parties contractantes ayant reçu une aide au développement seulement (« pays destinataires »)] : Un appui financier a-t-il été reçu d'organismes d'aide au développement spécifiquement

pour la gestion et la conservation des zones humides dans le pays ? {3.3.3}

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- Z=Non applicable

17.5 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer de quels pays/organismes depuis la COP12

> L'UICN-PACO appuie actuellement le Bénin dans l'élaboration de deux documents importants pour la gestion rationnelle des ressources naturelles des zones humides. Il s'agit de (i) plan de gestion du site Ramsar transfrontalier du chenal Gbaga et (ii) guide méthodologique de restauration des écosystèmes de zones humides.

17.6 Un appui financier a-t-il été fourni par votre pays pour l'application du Plan stratégique ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- Z=Non applicable

17.6 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer le montant et pour quelles activités

>

Objectif 18

La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux. {3.1}

18.1 Les correspondants nationaux d'autres AME sont-ils invités à participer au Comité national Ramsar/pour les zones humides ? {3.1.1} {3.1.2} DRC 3.1.i & 3.1.iv

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

18.1 Information supplémentaire

> Le comité national est beaucoup plus intersectoriel. Cependant, il est prévu d'impliquer les correspondants nationaux des autres accords sur l'environnement.

18.2 Des mécanismes sont-ils en place au niveau national pour la collaboration entre l'Autorité administrative Ramsar et les correspondants de l'ONU et d'autres organismes et institutions mondiaux et régionaux (p. ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE ONU, OIBT) ? {3.1.2} {3.1.3} DRC 3.1.iv

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

18.2 Information supplémentaire

>

18.3 Votre pays a-t-il reçu une aide d'un organisme ou de plusieurs organismes des Nations Unies et d'autres organismes et institutions mondiaux (p. ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE ONU, OIBT) ou des OIP de la Convention pour appliquer la Convention ? {4.4.1} DRC 4.4.ii.

Les OIP sont : BirdLife International, International Water Management Institute (IWMI), UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), Wetlands International, WWF et Wildfowl & Wetland Trust (WWT).

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

18.3 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer l'organisme (les organismes) ou l'OIP/les OIP et le type d'assistance reçu

>

18.4 Des réseaux, y compris des dispositions de jumelage, ont-ils été établis au plan national ou international pour le partage des connaissances et la formation pour les zones humides qui ont des caractéristiques en commun ? {3.4.1}

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

**Veillez choisir une
reponse**

18.4 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer les réseaux et zones humides concernés

>

18.5 Des informations sur les zones humides et/ou Sites Ramsar de votre pays et leur état ont-elles été rendues publiques (p. ex., dans des publications ou sur un site web) ? {3.4.2} DRC 3.4.iv

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

18.5 Information supplémentaire

>

18.6 Des informations sur les zones humides et/ou Sites Ramsar de votre pays ont-elles été transmises au Secrétariat Ramsar pour diffusion ? {3.4.3} DRC 3.4.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

18.6 Information supplémentaire

>

18.7 Tous les systèmes de zones humides transfrontières ont-ils été identifiés ? {3.5.1} DRC 3.5.i

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu
- Z=Non applicable

18.7 Information supplémentaire

>

18.8 Une gestion coopérative efficace est-elle en place pour des systèmes de zones humides partagés (par exemple, dans les bassins hydrographiques partagés et les zones côtières) ? {3.5.2} DRC 3.5.ii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu
- Y=Non pertinent

18.8 Information supplémentaire

Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer pour quels systèmes de zones humides de telles mesures de gestion sont en place

>

18.9 Votre pays participe-t-il à des réseaux ou initiatives régionaux pour les espèces migratrices



dépendant des zones humides ? {3.5.3} DRC 3.5.iii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu
- Z=Non applicable

18.9 Information supplémentaire

>

Objectif 19

Le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré.

19.1 Une évaluation des besoins de formation aux niveaux national et local pour l'application de la Convention a-t-elle été réalisée ? {4.1.4} DRC 4.1.iv & 4.1.viii

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

19.1 Information supplémentaire

>

19.2 Les questions de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides sont-elles intégrées dans les programmes d'éducation officiels ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

19.2 Information supplémentaire

Si votre réponse est oui à ce qui précède, veuillez donner des informations sur les mécanismes et le matériel

>

19.3a Combien de cours de formation des administrateurs de zones humides ont-ils été organisés depuis la COP12 ? {4.1.5} DRC 4.1.iv

a) dans les Sites Ramsar

Please select only one option

- E=Nombre exact (possibilités)

> 1

- F=Inférieur à (possibilités)

>

- G=Supérieur à (possibilités)

>

- C=Partiellement
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

19.3b Combien de cours de formation des administrateurs de zones humides ont-ils été organisés depuis la COP12 ? {4.1.5} DRC 4.1.iv

b) dans d'autres zones humides

Please select only one option

- E=Nombre exact (possibilités)

> 0

- F=Inférieur à (possibilités)

>

- G=Supérieur à (possibilités)
- C=Partiellement
- X=Inconnu
- Y=Non pertinent

19.3 Information supplémentaire

indiquez si les Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle ont été utilisés pour la formation

> En 2016, un renforcement de capacités a été donné aux administrateurs des zones humides par le Secrétariat de la Convention de Ramsar sur le système

19.4 Avez-vous (AA) utilisé vos Rapports nationaux Ramsar précédents pour le suivi de l'application de la Convention ? {4.3.1} DRC 4.3.ii

Please select only one option

A=Oui

B=Non

D=Prévu

Z=Non applicable

Veillez répondre

19.4 Information supplémentaire

Si 'Oui', veuillez indiquer comment les Rapports ont été utilisés pour le suivi

>

Section 4 : Annexe facultative pour permettre aux Parties contractantes ayant établi des objectifs nationaux de fournir des informations à ce sujet

But 1

Objectif 1: Avantages des zones humides

Avantages des zones humides. Les avantages des zones humides figurent dans les politiques / stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche aux niveaux national et local. Contribue à la réalisation de l'Objectifs 2 d'Aichi.

Objectif 1: Avantages des zones humides - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 1: Avantages des zones humides - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 1: Avantages des zones humides - Objectifs nationaux

> Le Bénin fait de la restauration des zones humides une priorité car il est prévu l'aménagement des grands plans d'eau (Lacs Ahémé et Nokoué, lagune cotière et chenal Gbaga) et leurs écosystèmes associés. Ceci dénote de la reconnaissance des avantages des zones humides.

Objectif 1: Avantages des zones humides - Activités prévues

> Le vote de la loi sur la protection, l'aménagement et la mise en valeur de la zone littorale qui regorgent d'importantes superficies de zones humides.

Objectif 1: Avantages des zones humides - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

Objectif 2: Utilisation de l'eau

L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière. Contribue à la réalisation des Objectifs 7 et 8 d'Aichi et de l'Indicateur 6.3.1 des Objectifs de développement durable

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Objectifs nationaux

- > - Assurer un accès équitable à l'eau et une exploitation durable des ressources en eau
- Assurer une utilisation efficiente de l'eau pour en optimiser le bénéfice social et économique

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Politique Nationale Eau validee.pdf](#)

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Activités prévues

>

Objectif 2: Utilisation de l'eau - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

Objectif 3: Secteurs public et privé

Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides. {1.10}. Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 3, 4, 7, et 8

Objectif 3: Secteurs public et privé - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 3: Secteurs public et privé - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 3: Secteurs public et privé - Objectifs nationaux

> Il existe au Bénin, depuis 2016, une loi sur le partenariat public et privé

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Loi 2016-24P Partenariat Public Prive.pdf](#) - Loi sur le Partenariat Public et Privé

Objectif 3: Secteurs public et privé - Activités prévues

>

Objectif 3: Secteurs public et privé - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées et éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces. Contribue à la réalisation de l'Objectif 9 d'Aichi.

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Objectifs nationaux

>

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Activités prévues

>

Objectif 4: Espèces exotiques envahissantes - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

But 2

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar

Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée. {2.1.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 6, 11 et 12

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Objectifs nationaux

> La restauration caractéristiques des sites Ramsar constitue une priorité du Bénin

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Activités prévues

> Elaboration d'un guide méthodologique de restauration des écosystèmes de zones humides

Objectif 5: Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

Objectif 7: Sites à risque

Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées. {2.6.}.

Objectif 7: Sites à risque - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 7: Sites à risque - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 7: Sites à risque - Objectifs nationaux

> Les cours et plans d'eau. Au niveau de ces écosystèmes, il est prévu des actions de restauration telles que le débarrasement de ces cours et plan d'eau des pièges à poisson et autres éléments étrangers, la restauration des berges.

Objectif 7: Sites à risque - Activités prévues

> Actions de restauration telles que le débarrasement de ces cours et plan d'eau des pièges à poisson et autres éléments étrangers, la restauration des berges.

Objectif 7: Sites à risque - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

But 3

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides

Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides. {1.1.1} DRC

1.1 Contribue aux Objectifs d' Aichi 12, 14, 18 et 19.

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Objectifs nationaux

> En plus de l'inventaire partiel, il est nécessaire de réaliser l'inventaire exhaustif des zones humides du Bénin

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Activités prévues

> Réalisation de l'inventaire.

Objectif 8: Inventaires nationaux des zones humides - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

Objectif 9: Utilisation rationnelle

L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière. {1.3.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 4, 6 et 7.

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Objectifs nationaux

>

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Activités prévues

>

Objectif 9: Utilisation rationnelle - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

Objectif 10: Connaissances traditionnelles

Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l'utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents. Contribue à la réalisation de l'Objectif 18 d'Aichi.

Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Objectifs nationaux

> Implication des populations locales dans la gestion durable des ressources naturelles

Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Activités prévues

> Implication des communautés dans tous les processus de gestion des ressources naturelles des zones humides

Objectif 10: Connaissances traditionnelles - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

Objectif 11: Fonctions des zones humides

Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés. {1.4.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 1, 2, 13 et 14.

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Objectifs nationaux

> Le rétablissement des fonctions des zones humides

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Activités prévues

> Restauration des zones humides

Objectif 11: Fonctions des zones humides - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

Objectif 12: Restauration

Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. {1.8.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 14 et 15.

Objectif 12: Restauration - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 12: Restauration - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 12: Restauration - Objectifs nationaux

> Restauration des principaux cours et plans d'eau

Objectif 12: Restauration - Activités prévues

> Programme d'aménagement des cours et plans d'eau

Objectif 12: Restauration - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

Objectif 13: Amélioration de la durabilité

Les pratiques de secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des êtres humains. Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 6 et 7.

Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Objectifs nationaux

> Mise en oeuvre des projets de gestion durable des ressources naturelles des zones humides

Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Activités prévues

> Projets de gestion durable des ressources naturelles des zones humides

Objectif 13: Amélioration de la durabilité - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

But 4

Objectif 15: Initiatives régionales

Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l'appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l'application pleine et entière de la Convention. {3.2.}

Objectif 15: Initiatives régionales - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 15: Initiatives régionales - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 15: Initiatives régionales - Objectifs nationaux

> Fédérer les efforts des pays membres pour la gestion des problèmes communs

Objectif 15: Initiatives régionales - Activités prévues

> Rencontres d'échanges et de renforcement des capacités des gestionnaires des zones humides

Objectif 15: Initiatives régionales - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides

La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, la sensibilisation et la participation du public. {4.1}. Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 1 et 18.

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Objectifs nationaux

> Elaborer et mettre en oeuvre un plan de communication et de sensibilisation sur l'importance de la préservation et la gestion rationnelle des zones humides

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Activités prévues

> Elaboration et mise en oeuvre de projets de gestion durable des zones humides

Objectif 16: Conservation et utilisation rationnelle des zones humides - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

Objectif 17: Ressources notamment financières

Des ressources financières et autres issues de toutes les sources sont mises à disposition en faveur d'une mise en œuvre effective du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024. {4.2.}. Contribue à la réalisation de l'Objectif 20 d'Aichi.

Objectif 17: Ressources notamment financières - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 17: Ressources notamment financières - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 17: Ressources notamment financières - Objectifs nationaux

> Mobiliser d'avantage de ressources financières pour la mise en œuvre de la Convention

Objectif 17: Ressources notamment financières - Activités prévues

> Solliciter l'appui des partenaires techniques et financiers notamment les OIP pour l'élaboration et la mise en œuvre des projets

Objectif 17: Ressources notamment financières - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

Objectif 18: Coopération internationale

La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux. {3.1}

Objectif 18: Coopération internationale - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 18: Coopération internationale - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 18: Coopération internationale - Objectifs nationaux

> Identifier des espaces frontaliers sur lesquels le Bénin peut travailler avec les autres pays limitrophes

Objectif 18: Coopération internationale - Activités prévues

> Se mettre ensemble avec les autres limitrophes (Niger, Burkina-Faso et Nigéria) comme cela se fait déjà avec le Togo pour gérer les ressources des zones humides partagées

Objectif 18: Coopération internationale - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

> Les travaux réalisés autour du chenal Gbaga

Objectif 19: Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré. Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 1 et 17.

Objectif 19: Renforcement des capacités - Priorité

Please select only one option

- A=Élevé
- B=Moyenne
- C=Faible
- D=Non pertinent
- E=Pas de réponse

Objectif 19: Renforcement des capacités - Ressources

Please select only one option

- A= Bonnes
- B=Adéquates
- C=Limitées
- D=Très limitées
- E=Pas de réponse

Objectif 19: Renforcement des capacités - Objectifs nationaux

> Former les gestionnaires des zones humides en gestion durable de ces écosystèmes

Objectif 19: Renforcement des capacités - Activités prévues

> Elaborer et mettre en oeuvre un plan de renforcement des capacités

Objectif 19: Renforcement des capacités - Résultats obtenus avant 2018

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi et des Objectifs de développement durable

Note : Ce champ doit être rempli au moment de la soumission du rapport complet en janvier 2018

>

Section 5 : Annexe facultative pour permettre aux Parties contractantes de fournir, à titre volontaire, des informations sur les zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar)

Comment remplir cette section

1. La Partie peut, si elle le souhaite, fournir des renseignements supplémentaires spécifiques à un ou à tous ses Sites Ramsar.
2. Les indicateurs qui figurent dans cette section sont uniquement ceux qui, dans la Section 3 du modèle de Rapport national (MRN) pour la COP13, ont directement trait aux Sites Ramsar.
3. Dans certains cas, afin qu'ils aient un sens à l'échelle d'un Site Ramsar individuel, leur formulation et/ou celle des réponses possibles a été adaptée par rapport à celle de la Section 3 du MRN pour la COP13.
4. Dans les colonnes correspondantes, veuillez indiquer le/s nom/s et le numéro officiel (disponible sur le Service d'Information des Sites Ramsar) de chaque site, à raison d'un site par ligne.
5. Pour chaque indicateur (question), veuillez choisir une réponse de la légende.
6. La dernière colonne de cette annexe est un champ de « texte libre » où vous pouvez saisir toutes les informations supplémentaires que vous souhaitez concernant le Site Ramsar en question.

Bénin

Basse Vallée de l'Ouémé, Lagune de Porto-Novo, Lac Nokoué (1018)

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.

Please select only one option

- A=Oui
 B=No
 D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

>

Basse Vallée du Couffo, Lagune Côtière, Chenal Aho, Lac Ahémé (1017)

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.

Please select only one option

- A=Oui
 B=No
 D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

>

Site Ramsar du Complexe W (1668)

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.

Please select only one option

- A=Oui
 B=No
 D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 C=Partiellement
 Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

>

Zone Humide de la Rivière Pendjari (1669)

5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?

Please select only one option

- A=Oui
 B=Non
 D=Prévu

5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation

et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.

Please select only one option

- A=Oui
- B=No
- D=Prévu

11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- D=Prévu

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- C=Partiellement
- Z=Pas de plan de gestion

16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Please select only one option

- A=Oui
- B=Non
- D=Prévu

Commentaires/informations supplémentaires sur le site

>